

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLU
Pays d'Aubagne
et de l'Étoile

LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
51

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1

1:2 000

N

Tableau d'assemblage

1
2 3 4
5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30 31 32
33 34 35 36 37
38 39 40
41 42 43
44 45 46 55 56
47 48 49 50 51 52 53 54
57 58 59 60 61 62 63 64

Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU
RISQUE INONDATION (PPRI)

Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

Aléa très fort

Aléa moyen à forte hauteur

Aléa moyen

Aléa faible

Aléa résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet

Serres et tunnels agricoles autorisés

Porter à Connaissance - PAC-Huveaune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES
MASSÉS D'EAU SOUTERRAINES

ZS de priorité 1 (P1)

ZS de priorité 2 (P2)

ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES
CAPTAGE D'EAU

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Fond de Plan

Parcellaire

Bâti dur

Bâti léger

Élément de repère

Plaque ou Plan d'eau

Cimetière